

Les séjours à l'étranger des étudiants : la quête d'un bonus pour la formation et l'emploi ?

par Maurice Comte*

Les programmes d'incitation au départ à l'étranger visent tous les étudiants. Cependant, ils sont utilisés principalement par les étudiants en langues et en gestion pour lesquels l'avantage en termes d'études et de carrière professionnelle semble particulièrement tangible.

Les étudiants partent de plus en plus étudier à l'étranger. D'une part, ils y sont incités par des dispositifs institutionnels, souvent assortis d'aides financières ; d'autre part, ils développent de nouvelles motivations, qu'elles soient utilitaires (perspective de carrière) ou non (découverte d'autres pays).

L'Union européenne, l'État, les régions souhaitent encourager les échanges pour des motifs très divers, souvent peu explicités ou intuitifs : les échanges favoriseraient l'ouverture d'esprit, l'acquisition d'une langue étrangère, la création d'un réseau de relations, etc.

– Le dispositif Erasmus accorde des bourses ou des dispenses de frais d'inscription. Plusieurs autres aides peuvent s'y ajouter : par exemple, la région Rhône-Alpes offre des bourses d'un montant élevé.

– Les universités développent des accords qui facilitent les échanges et les doubles diplômes. Avant même la mise en place de l'*European Credit Transfert System* (ECTS), des conventions signées avec des universités étrangères permettent aux étudiants d'y valider des diplômes.

Les étudiants voyagent de plus en plus, et la moitié d'entre eux envisage de travailler à l'étranger (Rhône-

* **Maurice Comte** est maître de conférences en sciences économiques à l'université Lumière Lyon 2, Centre A & L. Walras, Unité mixte de recherche 506 associée au CNRS. Il est responsable scientifique de l'Observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle (OURIP, Rhône-Alpes). Ses travaux portent sur la méthodologie des enquêtes, l'insertion professionnelle et les cursus étudiants d'une part, sur les problèmes de définition et de mesure du chômage ou du sous-emploi, d'autre part. Principales publications sur le chômage et le sous-emploi : « Le sous-emploi : pourquoi ? », à paraître, *Travail et Emploi* (2004). « Les indicateurs multiples du chômage du BLS : progrès ou confusion ? », *Revue d'Économie Politique*, septembre (1998). Publications récentes sur l'enseignement supérieur : « La progression des poursuites d'études durables des DUT « services » au cours des années 1990 », à paraître dans *Éducation et Formations* (2004). *Un DEUG et après*, avec Poulard X., Rapport d'étude, OURIP (2003). *Les étudiants en séjour d'études à l'étranger. Qui ? Pourquoi ? Comment ?*, avec Pichon L.-A., Poulard X., Rapport d'étude, OURIP (2002). Les études de l'OURIP sont disponibles sur www.ourip.org.

Alpes, cf. Di Vito ; Pichon, 2003), soit une proportion très supérieure à celle des séjours d'études à l'étranger qui est environ d'un sur dix.

En résumé, s'expatrier s'inscrit dans un contexte marqué par une double influence :

- d'une part, une politique globale associant une incitation institutionnelle vigoureuse (information, voire publicité, aide financière) et un système de sélection ;
- d'autre part, une demande des étudiants exprimant certains intérêts intellectuels, économiques ou autres.

Si ces deux tendances se rejoignent pour accroître le volume des départs, on peut douter qu'elles aient les mêmes priorités. Ainsi les politiques d'incitations se fondent toujours sur un principe d'équité : l'accès au dispositif devrait être le même selon le genre, l'origine sociale, etc. Cet idéal institutionnel a une traduction statistique, l'équiprobabilité du départ pour tout étudiant, avec quelques nuances : le séjour à l'étranger doit être profitable, ce qui peut justifier une sélection des étudiants pour leurs compétences, linguistiques ou autres. Toutefois, les dispositifs n'incorporent pas d'outils assurant ces résultats (quotas, discrimination positive, etc.) ; de ce fait, la structure des départs risque fort d'être marquée par les choix des étudiants et différer assez fortement de l'équiprobabilité.

Dans ce contexte contradictoire, on voit l'intérêt d'un bilan analytique des départs à l'étranger, qui explicite et quantifie les facteurs de l'offre et de la demande de séjour. Un tel bilan sur un sujet peu exploré nécessitera de nombreuses autres investigations. Cet article propose une première approche, fondée sur une source administrative avec ses défauts (peu de variables, pas parfaitement adéquate) et ses qualités (pas d'échantillonnage).

La première partie présente la source et la manière spécifique dont elle a été utilisée pour l'adapter à la problématique. La deuxième partie met en évidence la structure très particulière de la population de ceux qui ont pris la décision de partir et ont été retenus (les « partants ») et en infère des hypothèses concernant les mécanismes institutionnels, scolaires et sociaux qui influencent le plus le départ à l'étranger. Le modèle explicatif unique utilisé dans la troisième partie permet de trier et de hiérarchiser les effets. Il confirme l'hypothèse d'une prééminence de la demande des étudiants, qui est très inégalement distribuée.

SOURCE ET MÉTHODE : SIMULATION D'UNE PROBABILITÉ INDIVIDUELLE DE DÉPART

À l'aide de plusieurs fichiers administratifs, l'OURIP a constitué une base de données (« Fichier départs à l'étranger ») dont la population de référence est l'ensemble des étudiants inscrits en 2^e ou 3^e cycle dans une université de la région Rhône-Alpes en 1997/1998¹. Au sein de ce fichier, il est possible d'identifier la population bénéficiant d'un dispositif d'aide (programmes européens ou nord-américains) et/ou d'une assistance financière directe (bourses), que nous appelons « partants à l'étranger ». Nous étudions donc les seuls *partants dans le cadre d'un dispositif institutionnel*. L'approche retenue dans cet article impliquait une restriction du champ et un mode de traitement spécifique des données.

Un champ restreint aux partants potentiels

L'étude de l'OURIP avait mis en évidence l'influence de deux facteurs :

- le taux de départ était quasiment nul pour les étudiants en reprise d'études ; en effet, ils sont nombreux à occuper un emploi (cf. psychologie ou sciences de l'éducation) et à avoir des contraintes familiales. Nous nous limitons ici aux étudiants en *formation initiale*, plus homogènes en termes de comportement et auxquels sont principalement destinés les dispositifs d'aide ;
- certains étudiants ne remplissaient pas la condition (deux années d'inscription dans un établissement de Rhône-Alpes) pour être éligibles au dispositif « Bourses régionales de formation à l'étranger » (BRFE). Ils avaient eux aussi un taux de départ très faible et introduisaient une forte hétérogénéité, puis-

¹ Les étudiants partant en stage n'ont pas été isolés, car leur proportion est très faible (4 %). Les fichiers de scolarité ne permettant pas d'identifier les partants, ceux-ci ont été repérés grâce à un dépouillement direct des fiches du service des relations internationales de chacune des huit universités. L'ensemble a été contrôlé et complété grâce aux fichiers de l'agence Socrates France pour les partants Erasmus et de la région Rhône-Alpes pour les Bourses régionales de formation à l'étranger. Une exploitation globale de ces renseignements a été publiée par l'OURIP (Pichon L.-A., Comte M., Poulard X., 2002). Cet article utilise un champ (1 500 partants parmi 13 500 inscrits) et une approche spécifiques (cf. *infra*).

Encadré 1

Simulation de la probabilité de départ

- La reconstitution d'un taux longitudinal concernant une cohorte à un moment donné (son entrée en licence par exemple) à partir d'observations sur une année donnée nécessite la vérification de plusieurs hypothèses.

Désignons par Pop la population totale observée, Pop_i la population inscrite au niveau i et D_i l'effectif des partants à ce même niveau.

- Le **taux transversal** additionne les trois populations de partants et les réfère aux effectifs totaux.

$$t_{tr} = \frac{\sum_i D_i}{\sum_i Pop_i}$$

En multipliant et divisant par Pop_i , on observe que le taux de départ instantané est la moyenne des taux de départs par niveau, pondérés par les effectifs correspondants.

- Le dénominateur du **taux longitudinal vrai** est l'effectif d'une cohorte d'étudiants inscrits pour la première fois en licence Pop_3 au temps t_0 . Au numérateur sont comptabilisés les départs successifs D_i^3 de ces mêmes étudiants, qui peuvent se produire en licence, maîtrise ou troisième cycle.

$$t_{lg} = \frac{\sum_i D_i^3}{Pop_3}$$

- L'estimation consiste à utiliser au numérateur les effectifs D_i calculés sur les cohortes successives, considérées comme « similaires ».

- Degré de validité des hypothèses

- Le postulat de stabilité des comportements est admissible au cours d'une période où le taux de départ et les procédures ont peu changé. Par ailleurs, pour que la cohorte inscrite en t_0 soit identique à celles inscrites en $t-1$, $t-2$, $t-n$, plusieurs conditions doivent être réunies.

- Les redoublants sont exclus de Pop_3 , mais inclus dans les estimations de D_i^3 , dont D_3^3 : un étudiant qui redouble sa licence peut cependant partir l'année de son redoublement.

- Les cohortes consécutives devraient avoir les mêmes effectifs : le nombre des nouveaux entrants est très stable pour 1997 et 1998 et en hausse modérée par rapport à 1996 (3 %).

- Certains étudiants viennent d'autres établissements. Ceux en provenance de Rhône-Alpes sont conservés, car ils ont leur équivalent dans la cohorte de référence. Les autres sont exclus par la restriction aux seuls étudiants éligibles aux Bourses régionales de formation à l'étranger (BRFE).

- Les inscrits en maîtrise ou troisième cycle n'incluent plus les étudiants qui ont quitté leur établissement après une première inscription en licence. S'il s'agit d'une interruption d'études (sans reprise ultérieure), le taux de départ rapporté à la population de licence n'est pas faussé, car il ne peuvent pas être des partants. S'il y a poursuite en Rhône-Alpes, ils sont pris en compte. Ne sont omis que ceux qui poursuivent hors Rhône-Alpes ; or ces étudiants, qui sont déjà mobiles, partent rarement à l'étranger.

- Le décompte porte sur les **départs** et non sur les **partants**, ce qui induit la possibilité d'un double compte dans une approche longitudinale. Les doubles départs existent un peu en langues étrangères appliquées (LEA) mais ils sont très rares en moyenne.

Diffusion restreinte

qu'ils ne pouvaient *a priori* bénéficier des mêmes conditions économiques de départ.

Pour étudier des comportements incluant des choix, il était préférable d'éliminer ces deux catégories d'étudiants : leur faible taux de départ était explicable et constituait un obstacle à une modélisation plurifactorielle (effectifs nuls). En conclusion, le champ étudié est l'ensemble des étudiants en formation initiale, inscrits dans une université de Rhône-Alpes l'année de référence, éligibles aux BRFE, auxquels était proposé un départ volontaire dans le cadre d'un dispositif institutionnel quelconque.

Estimation d'une probabilité individuelle de départ

Du point de vue méthodologique, l'étude de l'OURIP reposait sur un indicateur de gestion, le ratio partants/inscrits à une date donnée. Dans une perspective de choix, une probabilité de départ individuelle était plus intéressante. Faute d'enquête adaptée, nous avons simulé un taux longitudinal, afin de gagner en réalisme, malgré les inconvénients de l'estimation. Dans le contexte décrit ci-dessus, la validité des hypothèses nécessaires est plutôt bonne (cf. encadré 1). Le taux global pourrait être un peu surévalué par l'existence de départs multiples, mais ils sont loin d'être la règle. Les autres distorsions sont potentiellement faibles et ont tendance à se compenser. En résumé, on peut admettre que le ratio « nombre de départs observés en licence, maîtrise et troisième cycle/effectifs de nouveaux inscrits en licence à la date t » fournit une estimation correcte de la probabilité de départ au sein de la cohorte considérée.

LE DÉPART À L'ÉTRANGER : INCITATIONS ET CONTRAINTES

Sur 13 500 étudiants nouveaux inscrits en licence, 1 500 partiront à l'étranger dans le cadre d'un dispositif institutionnel au cours de leur scolarité en deuxième ou troisième cycle, soit un taux de départ moyen de 11 %. Les différences importantes relevées entre les « partants » et la population de référence suggèrent des hypothèses concernant les mécanismes à l'œuvre qui sont intégrables dans un modèle explicatif unique.

Quelques spécificités des partants

Les distributions de la population des partants et de la population de référence des nouveaux inscrits en licence diffèrent nettement pour plusieurs variables scolaires et sociales.

La moitié des partants étudient les langues étrangères ou la gestion

Tableau 1

Distributions comparées par grandes filières

	Partants	Nouveaux inscrits en licence
Gestion	18	7
Langues étrangères appliquées	17	3
Langues et civilisations étrangères	15	7
Administration économique et sociale – Économie	8	7
Sciences	17	27
Droit	9	13
Lettres	6	11
Sciences humaines et sociales	10	25
Total	100	100

50 % (Gestion, Langues étrangères appliquées, Langues et civilisations étrangères)
42 % (Droit, Lettres)
76 % (Sciences, Droit, Lettres, Sciences humaines et sociales)

Lecture : les étudiants en langues ou en gestion constituent 17 % des nouveaux inscrits en licence, mais la moitié des partants. Inversement, en sciences, droit, lettres et sciences humaines et sociales, les proportions respectives sont 76 % et 42 %. Économie et AES (Administration économique et sociale) sont représentées à peu près également dans les deux groupes.

Source : fichier départ à l'étranger – OURIP.

Les bons cursus privilégiés

Tableau 2

Distributions comparées selon le retard au bac

Retard au bac	Partants	Nouveaux inscrits en licence
Pas de retard	75	64
Un an	19	25
Deux ans	5	9
Trois ans et plus	1	2
Total	100	100

Lecture : les étudiants sans retard scolaire sont surreprésentés parmi les partants (75 % contre 64 %).

Source : fichier départ à l'étranger – OURIP.

Diffusion restreinte

Les bacheliers technologiques partent moins

Tableau 3
Distributions comparées selon le type de bac

Série de bac	Partants en %	Nouveaux inscrits en licence
Littéraire	29	24
Économique et Social	31	27
Scientifique	36	40
Autre	4	8
Total	100	99

Source : fichier départ à l'étranger – OURIP.

Les bacheliers technologiques, professionnels ou ayant des équivalences diverses sont nettement moins représentés parmi les partants (4 %) que dans la population (8 %). Un écart de même sens, mais beaucoup plus faible, est observable pour les titulaires d'un bac S (scientifique). En revanche, les bacheliers littéraires et en économique et social sont surreprésentés (60 % des partants contre 51 % du total).

Les enfants de cadre sont plus mobiles

Tableau 4
Distributions comparées selon la profession et catégorie sociale du père

Catégorie socioprofessionnelle du père	Partants	Tous étudiants
Cadre supérieur, profession intellectuelle	38	32
Artisan, Commerçant, Profession libérale	11	9
Agriculteur	2	2
Profession intermédiaire	18	19
Employé	9	11
Ouvriers, retraités, etc.	22	27
Total	100	100

Source : fichier départ à l'étranger – OURIP.

Les étudiants de père cadre, profession intellectuelle supérieure, artisan, commerçant, représentent 49 % des partants, contre 41 % des nouveaux inscrits en

licence. Toutes les autres catégories sociales, y compris les professions intermédiaires, sont sous-représentées.

Des différences selon l'établissement d'inscription

Certains établissements sont nettement surreprésentés parmi les partants. Il s'agit surtout des universités à dominante linguistique ou gestionnaire (Grenoble 3, Savoie). Toutefois, des écarts notables existent entre des universités assez similaires. Ainsi, au sein des deux universités scientifiques qui ont la même part d'inscrits (14 %), Grenoble 1 représente 11 % des partants, contre 7 % pour Lyon 1. Les différences sont du même ordre en sciences humaines (Grenoble 2, Lyon 2).

■ Un modèle unique

Le taux de départ varie considérablement selon la filière d'inscription, le type de bac, etc. L'interprétation des tableaux se heurte à une double difficulté. En premier lieu, les facteurs ne sont que les indices de causes non explicites. Faute de référent théorique, nous proposons des hypothèses liées à notre problématique de confrontation d'une offre institutionnelle et d'une demande « spontanée » des étudiants. En second lieu, chacun des tableaux présentés ci-dessus inclut *de facto* les effets indirects de toutes les autres variables (effet de structure) : par exemple, nous avons relevé que les universités spécialisées en langues étrangères et en sciences humaines avaient « mécaniquement » un poids plus grand dans la population des partants. D'où l'intérêt d'évaluer l'influence de chaque facteur, à l'aide d'un modèle Logit, qui isole et hiérarchise les contributions propres, « toutes choses égales par ailleurs », des facteurs associés au départ à l'étranger².

Le modèle ne prétend pas à l'exhaustivité : dans ce qui suit, l'influence des facteurs non mesurés, dont la personnalité des étudiants, n'est pas niée, mais supposée indépendante des facteurs explicatifs retenus.

² Le modèle revient à créer un tableau contenant un nombre de lignes égal au produit du nombre de toutes les modalités. Même avec un échantillon substantiel, cette désagrégation multiplie les lignes à effectif nul, ce qui a un impact néfaste sur le modèle (Agresti, 1990). La formalisation des hypothèses a autorisé des regroupements de modalités très satisfaisants de ce point de vue.

Diffusion restreinte

Effet filière : l'acquisition de savoirs ou de signaux pour l'embauche

La décision de partir à l'étranger, puis d'entreprendre les démarches, suppose une forte motivation individuelle. On peut avancer l'hypothèse qu'un étudiant s'inscrivant en second cycle attend de son séjour deux effets, qui sont étroitement associés à la nature de sa formation :

- une adéquation explicite avec le contenu de la formation, largement relayée par les incitations des enseignants ;
- un impact favorable sur l'insertion professionnelle, dû aux compétences ou à l'expérience acquises, plus ou moins intense selon les activités professionnelles anticipées.

Les taux de départ observés dans les différentes filières sont en cohérence avec ces propositions.

- Les étudiants en « Langues littéraires et civilisations étrangères » (LLCE) correspondent bien à la première attente. Un séjour à l'étranger est unanimement considéré comme un élément utile, voire indispensable, pour le perfectionnement linguistique et la connaissance de l'environnement social. Toutefois, une partie non négligeable de ces étudiants prépare les concours d'enseignement, pour lesquels le bénéfice du séjour durable à l'étranger est moins évident : la prééminence

de la maîtrise de l'écrit sur celle de l'oral peut inciter les candidats à préférer une formation spécifique en France (Institut universitaire de formation des maîtres), complétée par des séjours de vacances.

- Les étudiants en « Gestion » sont davantage concernés par la seconde motivation : outre l'aspect linguistique, l'aptitude à la mobilité dont témoigne le séjour est un élément potentiellement favorable à l'embauche et à l'activité professionnelle ultérieure, qui est située à plus de 90 % dans des activités administratives et commerciales d'entreprise.

Pour ces deux filières, le taux de départ observé est bien supérieur à la moyenne : respectivement 24 et 27 %, contre 11 %.

- Les deux exemples précédents fournissent une base solide pour expliquer le taux de départ exceptionnel (66 %) rencontré en « Langues étrangères appliquées » (LEA). Cette formation :

- repose sur l'apprentissage des langues, mais est faiblement orientée vers les concours ; la maîtrise de deux langues est difficile et les séjours peuvent constituer une alternative partielle à l'apprentissage linguistique traditionnel ;
- débouche sur des emplois exigeants en matière de compétence linguistique et de mobilité, exercés à 85 % dans le secteur privé (Ruault O., 2002).

Encadré 2

Filière, type d'emploi et taux de départ

Les caractéristiques des emplois pourraient expliquer en partie des écarts sur les taux de départ entre filières. Nous disposons de deux sources pour tenter d'aller plus loin sur ce terrain : les résultats aux enquêtes d'insertion de l'OURIP (Observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle) et l'enquête « génération 98 » (*). Ces deux sources n'étaient pas parfaitement en adéquation avec notre objet (données ne portant pas sur toutes les filières et parfois anciennes pour la première, moyennes nationales pour la seconde).

Nous résumons les nombreuses analyses réalisées :

- la relation avec la part du secteur privé ou l'importance de la mobilité géographique est inconstante, en particulier dans le domaine des Sciences ;
- les taux de départ en Langues et en Gestion sont considérablement plus élevés que ceux prédits par les modèles.

La disponibilité d'indicateurs traduisant l'importance pour le profil d'emploi de l'usage d'une langue étrangère ou d'un signal de mobilité permettrait surtout d'affiner l'analyse grâce à la différenciation des filières à taux de départ moyen ou faible.

(* Nous remercions J.-F. Giret (Céreq) de nous avoir fourni des tableaux détaillés par filière SISE (Système d'information statistique en éducation, ministère de l'Éducation nationale) sur la mobilité extra-régionale et la part du secteur privé.

Diffusion restreinte

Au total, nous avons modélisé ce schéma en classant les filières à l'aide de deux variables dichotomiques : l'utilité linguistique et l'orientation de la formation vers des emplois de gestion dans le secteur privé. Cela conduit à une variable à quatre modalités : langues, gestion, langues et gestion (LEA), toutes les autres filières. Les filières « Administration économique et sociale » (AES) et « Sciences économiques » (*stricto sensu*) n'ont pas été incluses dans le pôle « Gestion » : leur taux de départ, quoique légèrement supérieur à celui des autres filières, reste inférieur de moitié à celui de « Gestion ». En l'absence de données complémentaires, la catégorie « autres » n'a pu être désagrégée (cf. encadré 2).

Type de bac et retard au bac : effets de sélection ou d'auto-sélection

La définition de la population que nous avons retenue élimine les phénomènes de sélection purement institutionnels (accès ou non au dispositif BRFE) et l'auto-exclusion caractéristique des étudiants en reprises d'études. D'autres facteurs différenciant les étudiants demeurent. Tous les établissements favorisent les « bons étudiants », même si cela n'est pas explicite. Les investigations menées par l'OURIP dans la phase préparatoire à l'enquête ont permis de constater que la sélection des candidats n'était pas normalisée au sein des établissements, et *a fortiori* entre eux. Lorsque les enseignants jouaient un rôle significatif dans le protocole, ils attachaient une grande importance aux variables scolaires, soit pour tenir compte des difficultés à suivre des cours en langue étrangère, soit parce qu'ils jugeaient normal, dans un contexte de rationnement, d'accorder une préférence aux bons étudiants. Pour repérer les « bons étudiants », nous avons retenu deux indicateurs, à la fois universels et pertinents³ :

- le type de baccalauréat s'avère très discriminant entre les bacheliers technologiques et généraux, les différences au sein des bacs généraux n'étant pas significatives.
- le retard dans les études ; compte tenu de la méthode utilisée, nous avons retenu le retard au moment de l'obtention du baccalauréat.

³ Voir par exemple leur effet sur l'accès au niveau bac + 2 dans Poulard X., Comte M., (2003).

Effet d'établissement

Les écarts bruts de taux de départ entre établissements pourraient s'expliquer par la forte spécialisation des universités : au sein d'une université qui comporte de gros départements « LEA » et « Gestion », les étudiants « intéressés » sont nombreux, ce qui élève le taux de départ moyen. Pourtant, l'éventualité d'une politique ou d'un climat d'établissement plus ou moins favorables ne peut être rejetée. Plusieurs modèles Logit associant la variable « université » à des assortiments de facteurs ont donné le même résultat : certains établissements ont, « toutes choses égales par ailleurs », un taux de départ significativement inférieur. Ces résultats étaient en phase avec les observations de terrain menées par l'OURIP, concernant l'importance des services des relations internationales, l'ancienneté et le développement des politiques d'information et de communication en direction des étudiants. Dès lors, il semblait possible d'imputer cet écart à un environnement moins favorable au départ à l'étranger. Nous n'avons retenu que deux modalités (incitation forte/faible).

Conditions de départ

Le départ à l'étranger peut être entravé par des problèmes matériels. Une plus grande aisance financière des familles facilite les départs à l'étranger. Nous avons isolé les étudiants dont le père possède le statut de « cadres supérieurs et professions intellectuelles supérieures » ou « artisans, commerçants, chefs d'entreprises ». Les différences observées entre les autres catégories ne sont pas significatives. Le faible niveau du taux de départ des « professions intermédiaires » pourrait s'expliquer par les incertitudes de classification souvent relevées pour cette catégorie (Cedo F., Lopez A., 2002).

S'EXPATRIER : L'ESPOIR D'UN BONUS POUR LES ÉTUDES ET L'EMPLOI

Pour présenter les résultats du modèle simplifié, nous avons synthétisé les éléments ci-dessus afin de dissocier ceux qui ressortent plutôt d'une logique de demande des étudiants et ceux qui sont davantage conditionnés par l'environnement institutionnel (contexte, sélection). Cette simplification est admissible dans la mesure où un classement différent

Tableau 5
Effets « toutes choses égales par ailleurs » (modèle Logit)

	Caractères et modalités	Δ (points)	Taux de départ estimé (%)	Ratio de cotes (*)
Référence			11	1,0
Gestion ~ non	Ref.			
Gestion ~ oui		+ 28	39	5,1
Langues ~ non	Ref.			
Langues ~ oui		+ 25	36	4,4
Bac ~ général	Ref.			
Bac ~ technologique		- 5	6	0,5
CS ~ Cad. sup & div	Ref.			
CS ~ Autres CS		- 3	8	0,7
Cadre incitatif ~ oui	Ref.			
Cadre incitatif ~ non		- 4	7	0,6
Retard ~ < 1 an	Ref.			
Retard ~ \geq 1 an		- 4	8	0,6

Lecture : par rapport à un étudiant ayant toutes les caractéristiques marquées « ref. » (taux de départ : 11 %), un étudiant similaire, mais inscrit en gestion, a un taux de départ supérieur de 28 points, soit 39 %. Les effets ne sont pas additifs (cf. note 5). Situation de référence : étudiant inscrit dans une filière autre que Langues/Gestion, ayant un bac général, sans retard, fils de cadre, fréquentant un établissement incitatif.

Tous les écarts sont significatifs au seuil 0,0001 ; le modèle classe correctement 90 % de la population. Une interaction entre retard au bac et langues était admissible au vu du test de Wald ; elle n'a pas été retenue car elle n'améliorait pas assez l'ajustement du modèle.

(*) : p_i est la probabilité de départ (Taux de départ estimé) ; au numérateur figure le rapport $p_i/(1-p_i)$ correspondant au profil i et au dénominateur $p_0/(1-p_0)$ qui correspond au profil de référence. Exemple : pour un taux de départ de 11 %, la « cote » est 11 contre 89 ou encore $0,11/(1-0,11) = 0,128$. La cote d'un étudiant en gestion est $0,39/(1-0,39) = 0,652$. Le ratio de cotes (gestion/référence) est ainsi $0,652/0,128 = 5,1$. Sa probabilité de partir à l'étranger plutôt que de ne pas partir est donc cinq fois plus grande que celle de l'étudiant de référence.

Source : fichier départs à l'étranger – OURIP.

renforcerait plutôt la conclusion principale : les politiques d'incitation influencent beaucoup moins la structure des départs que la demande des étudiants.

Nous avons choisi une présentation simplifiée des résultats. Par rapport à la situation de référence, proche de la moyenne de la population, le **tableau 5** indique l'effet en plus ou en moins (exprimé en points de pourcentage) attribuable à telle ou telle modalité de la variable et le taux de départ observé dans ce cas ⁴.

■ L'importance de l'effet « utilitaire »

Nous avons émis l'hypothèse que les étudiants intégraient le départ à l'étranger dans leur « stratégie globale » avec deux dimensions, l'apprentissage des langues et la valorisation du diplôme sur le marché du

⁴ La formule la plus simple pour évaluer la résultante de plusieurs effets est $f = A/(1 + A)$. A est le produit par 0,127 des ratios de cote (odds ratio) figurant dans le tableau. Exemple : étudiant cumulant gestion et langues (LEA) : $A = 0,127 * 5,1 * 4,4 = 2,85$; $f = 2,85/3,85 = 0,74$, soit un taux de départ estimé de 74 %.

travail. « Toutes choses égales par ailleurs », on observe les écarts suivants à la situation de référence :

- s'il suit un cursus de langues (LLCE), son taux de départ s'élève de 25 points ;
- s'il est en gestion, on trouve + 28 points ;
- s'il cumule les deux motivations (LEA), l'écart atteint + 63 points.

En bref, le taux de départ des étudiants de LEA les plus favorisés (bac général avec peu de retard, issu d'une famille de cadres et fréquentant un établissement incitatif) atteint 74 %, la moyenne de la filière étant de l'ordre de 65 %.

■ Les effets de sélection et de contexte

- Les enseignants considèrent que la scolarité à l'étranger n'est pas accessible à tous les étudiants et qu'elle doit bénéficier en priorité à de bons étudiants. Les étudiants sont conscients des difficultés associées à un changement de cadre et de langue, et ceux qui se

Diffusion restreinte

sentent mal armés ne se portent pas candidats. Toutefois, l'effet de cette auto-sélection sur le taux de départ est sans doute assez faible : dans un contexte global de rationnement, les étudiants qui ont renoncé à candidater en raison de leur niveau ne seraient pas acceptés. Dans ces conditions, on peut considérer que le faible taux de départ associé à une scolarité secondaire marquée par des réorientations et des retards, résulte directement ou indirectement du processus de sélection des partants.

- l'étudiant de référence a un bac général et n'a pas de retard au bac. Son équivalent titulaire d'un bac technologique a un taux de départ inférieur de 5 points.
- un bachelier général avec un an de retard ou plus voit son taux de départ estimé chuter de 3 points.
- Un étudiant fréquentant les universités où le départ à l'étranger est moins bien institué a un taux de départ inférieur de 4 points.

L'impact modéré du milieu socio-économique

Par rapport à l'étudiant de référence dont le père est cadre supérieur ou commerçant/artisan, un étudiant n'appartenant pas à ces deux catégories sociales a un taux de départ inférieur de 3 points. Rappelons que cet effet concerne une population dans laquelle les catégories socioprofessionnelles en question sont déjà très fortement surreprésentées. À titre d'illustration, alors que les cadres supérieurs représentent 13 % de la population active en Rhône-Alpes, la part de leurs enfants dans les partants est trois fois supérieure.

Le genre a été introduit dans une version moins étendue du modèle, car le taux de départ observé des femmes était supérieur de 3 points à celui des hommes. En raisonnant « toutes choses égales par ailleurs », l'effet du genre n'était pas significatif ou n'améliorait pas de manière suffisante les résultats : il n'existe pas de « propension » au départ supérieure pour les étudiantes et l'écart positif observé tient exclusivement à leurs choix d'orientation vers les filières linguistiques et commerciales.

* *
*

Les étudiants n'ont pas tous la même probabilité de partir à l'étranger, loin s'en faut. On peut distinguer de manière un peu sommaire les différences selon

qu'elles proviennent de l'offre institutionnelle ou de la demande des étudiants.

- Du côté de l'offre, les effets d'incitation (« ambiance d'établissement ») ou de sélection selon le niveau scolaire ne sont pas négligeables : par rapport à l'étudiant « standard » défini ci-dessus, un étudiant titulaire d'un bac technologique, obtenu en retard et qui fréquente un établissement moins incitatif, a un taux de départ estimé de 1,6 %, qui est sept fois inférieur à la référence.
- Mais l'essentiel se trouve du côté de la demande. Le niveau élevé de départ dans certaines filières semble associé à une stratégie englobant les études et l'insertion professionnelle : l'obtention d'un bon niveau linguistique motiverait particulièrement les étudiants en « Langues », tandis que les étudiants en « Gestion » chercheraient plutôt à justifier d'une compétence et donner un signal positif d'initiative et de mobilité. Il est difficile d'expliquer autrement l'impact de ces facteurs, qui font plus que tripler le taux de départ de référence (respectivement + 219 % et + 240 %). Cela est d'autant plus net que le niveau extrême est atteint pour les étudiants en « LEA », qui cumulent les deux types d'intérêt. Un étudiant de « LEA », par ailleurs similaire à celui de référence (« étudiant favorisé »), connaît un taux de départ 6,6 fois plus grand. Un étudiant de « LEA » « mal pourvu » en capital scolaire et social a cependant un taux de départ de 27 %, près de trois fois supérieur à la moyenne. Plus généralement, en incorporant tous les autres effets, le taux moyen de départ de la filière atteint 65 %, contre 27 % en gestion, 24 % en langues et moins de 7 % pour les autres filières.
- Bien entendu, les résultats de cette première étude doivent être affinés, confirmés, et complétés par l'introduction d'autres variables potentiellement explicatives et par des investigations plus qualitatives. Toutefois, la robustesse des résultats est suffisante pour que nous puissions suggérer deux lignes principales de réflexion :
 - le séjour à l'étranger a-t-il vraiment les effets que les étudiants semblent attendre en termes de projet d'études ou d'insertion professionnelle ?⁵
 - si le taux de départ résulte très largement de la volonté « stratégique » des étudiants, celle-ci est-elle en accord avec les objectifs assignés à la politique d'incitation par les offreurs de dispositifs d'aide ? ■

⁵ L'OURIP a publié une étude sur ce thème (Di Vito P., Pichon L.-A., 2003). Il en ressort que le séjour à l'étranger ne modifie pas de manière significative le début de carrière pour les hommes, mais qu'il a une influence positive sur la mobilité et les perspectives d'emploi des femmes.

Bibliographie

Agresti A. (1990), *Categorical Data Analysis*, New York, John Wiley and Sons.

Cédo F., Lopez A., (2003), *Codifier la nomenclature PCS à quatre chiffres / une ambition raisonnable ? Analyse d'un flou statistique sur la relation formation-emploi*, NEF n° 2, Céreq, juillet 2003.

Di Vito P., Pichon L.-A. (2003), *Séjour d'études à l'étranger et insertion professionnelle*, Rapport d'études, OURIP.

Pichon L.-A., Comte M., Poulard X. (2002), *Les étudiants en séjour d'études à l'étranger. Qui ? Pourquoi ? Comment ?*, Rapport d'études, OURIP.

Poulard X., Comte M. (2003), *Une inscription en DEUG, et après ?*, Rapport d'études, OURIP.

Ruault O. (2002), *L'insertion des étudiants en Langues Etrangères Appliquées*, Rapport d'études, OURIP.

Résumé

Les séjours à l'étranger des étudiants : la quête d'un bonus pour la formation et l'emploi ?

Par Maurice Comte

Les séjours d'études à l'étranger des étudiants se développent de plus en plus, sous l'impulsion d'effets d'offre (dispositifs institutionnels) et d'effets de demande (volontés ou projets des étudiants). Si ces deux tendances se rejoignent pour accroître le volume des départs, on peut douter qu'elles aient les mêmes priorités. L'objectif de cet article est d'identifier et de hiérarchiser les facteurs qui influencent le taux de départ. Une modélisation logistique met en évidence la prééminence de la demande des étudiants, résultant pour l'essentiel d'un projet d'études ou d'insertion professionnelle. Cette particularité incite à une double évaluation des départs à l'étranger, en termes d'efficacité pour les étudiants, en termes d'équité pour les décideurs.